



# **HARTE D'ETHIQUE DE L'A.E.F**

**L'A.E.F a pour mission de promouvoir l'excellence dans le domaine des prothèses facial et de réunir les compétences professionnelles ceci dans le but d'améliorer la vie des patients atteints de ce lourd handicap. La conduite et le soutien professionnel et éthique entre les membres de l'A.E.F est implicite dans cette mission. Les membres de l'Association des Epithésistes de France doivent se conformer à ces valeurs fondamentales qui sont : l'honnêteté, la compétence, la responsabilité, l'entraide et le respect.**

## ***ARTICLE 1*** ***Compétence***

**S'efforcer de maintenir des normes élevées de compétence dans leur travail. Reconnaître les limites de leurs compétences et d'expertise et agir dans le meilleur intérêt du patient ou client. Faire progresser la profession par le biais de l'éducation, la recherche et le développement professionnel continu.**

## ***ARTICLE 2*** ***Responsabilité et professionnalisme***

**Faire respecter et mettre en application les normes de sécurité professionnelles. Comprendre le rôle professionnel et les obligations de l'épithésiste et accepter les responsabilités appropriées. Consulter, désigner ou coopérer avec d'autres professionnels de la santé et les établissements dans la mesure nécessaire pour servir l'intérêt des patients ou autres bénéficiaires de leurs services. Construire une compréhension mutuelle, de crédibilité et de relations entre les autres professionnels de la santé et les institutions. Assister à des conférences annuelles et autres réunions professionnelles pertinentes lorsque cela est possible. S'efforcer de présenter et de publier des techniques, des rapports cliniques, des résultats de recherche et des enquêtes pour diffuser l'information conformément à la mission de l'A.E.F.**

## ***ARTICLE 3*** ***Respect***

**Respecter les droits fondamentaux, la dignité et les valeurs de toutes les personnes. Traiter équitablement tous les patients sans égard à l'âge, sexe, race, ethnicité, origine nationale, religion, orientation sexuelle, invalidité, langue et statut socio-économique. Respecter les droits de toutes personnes à la vie privée, la confidentialité, l'autodétermination et autonomie. Respecter une concurrence libre et ouverte.**

#### **ARTICLE 4**

##### ***Secret professionnel et protection des patients***

**Sauvegarder dans leurs écrits, lors de conférences, ou autres médias publics, les renseignements confidentiels, personnels et identifiables concernant leurs patients, ou autres bénéficiaires de leurs services qu'ils ont obtenus au cours de leur travail. Obtenir de ces personnes un consentement écrit en conformité avec les lois et réglementation en vigueur pour pouvoir utiliser ces informations. Maintenir la confidentialité de documents sous leur contrôle, si elles sont écrites, ou dans tout autre support conformément aux lois et réglementations.**

#### **ARTICLE 5**

##### ***Déclaration***

**Comme membre de l'A.E.F, j'assume la responsabilité de mes actes. Je m'engage à me comporter professionnellement, avec honnêteté, responsabilité dans le respect du patient. De respecter les droits des patients, collègues et autres, d'améliorer mes compétences et connaissances par le biais de la formation permanente ; et de respecter le Code d'éthique de l'A.E.F. Je comprends et accepte qu'il y ait des conséquences au non-respect de ce code, y compris l'annulation de l'adhésion.**

***SIGNATURE et CACHET***



Association loi 1901